

# **DEPARTEMENT DE L'OISE**

## **Commune de Bailleul sur Thérain**

**Enquête Publique préalable**

**à la Déclaration d'Utilité Publique  
à l'Enquête Parcellaire**

**Du lundi 21 novembre 2016  
au mercredi 21 décembre 2016**

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

# SOMMAIRE

## 1-Généralités

page 3/8

- 1-1 Objet de l'enquête
- 1-2 Cadre juridique
- 1-3 Nature et caractéristiques du projet
- 1-4 Composition du dossier

## 2 Organisation et déroulement de l'enquête

page 8/12

- 2-1 Désignation du commissaire-enquêteur
- 2-2 Modalités de l'enquête
  - Premier entretien avec l'autorité organisatrice
  - Organisation des permanences
  - Transmission des courriers
  - Paraphe du registre d'enquête
  - Visite des lieux
  - Entretien avec le responsable du projet et les élus
  - Arrêté d'organisation
- 2-3 Concertation préalable
- 2-4 Information du public, affichage, presse
- 2-5 Déroulement des permanences
- 2-6 Incidents relevés en cours d'enquête
- 2-7 Climat de l'enquête
- 2-8 Réunion publique
- 2-9 Clôture de l'enquête/transfert des dossiers et registres

## 3 - Analyse des observations

page 12/18

- 3-1 Relation comptable des observations
- 3-2 Dépouillement et synthèse des observations, courriers.
- 3-3 Notification du procès-verbal de synthèse des observations.
- 3-4 Réception du mémoire en réponse
- 3-5 Observations des Personnes publiques associées (PPA).
- 3-6 Appréciation du projet de la déclaration d'utilité publique.

Avis du CE  
Avis du CE

## 4- Annexes

### Conclusions et avis

- à la Déclaration d'Utilité Publique
  - à l'Enquête Parcellaire
- Ces documents seront deux dossiers séparés

Patrick Martin Commissaire Enquêteur a rédigé le rapport ci-après :

## 1-Généralités

L'enquête publique fait partie intégrante de l'application concrète du principe de participation. Elle est une procédure consistant à informer le public de l'existence d'un projet susceptible de porter atteinte à l'environnement, et à lui donner la possibilité de faire part de ses observations au commissaire-enquêteur chargé, à l'issue de l'enquête, de formuler un avis sur ce projet.

L'expropriation administrative pour cause d'utilité publique est une disposition du droit français permettant à l'acquéreur (l'État) de forcer un possesseur à céder son bien contre son gré. L'expropriation administrative ne peut être légale que si elle est effectuée pour des raisons d'utilité publique.

L'expropriation est une prérogative de l'Etat qui lui permet à « l'initiative d'une personne publique ou privée, dans un but d'utilité publique et moyennant le respect d'un certain nombre de garanties de procédure et de fond, de contraindre une personne publique ou privée à céder la propriété d'un immeuble ou d'un droit réel immobilier à une personne publique ou privée » (Droit administratif des biens, Ed. Dalloz).

### 1.1 Objet de l'enquête

L'enquête a pour objet :

**La création d'une réserve foncière pour développer un projet d'aménagement de logements locatifs sociaux rue du Général Leclerc.**

**Le présent rapport concerne, l'ensemble de deux enquêtes publiques préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire, il sera suivi de deux dossiers comportant les conclusions relatives à chacune des deux enquêtes.**

### 1-2 Cadre juridique

- Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles R.112-5 et R131-3 et suivants ;

- Vu le code général des collectivités territoriales ;

- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité ;

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n°201-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

-Vu les délibérations du conseil municipal de Bailleul sur Thérain en date du 4 avril 2013 et du 15 décembre 2014 autorisant l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise (EPFLO) à constituer pour la commune les réserves foncières ;

-Vu les conseils d'administration de l'EPFLO du 4 septembre 2014 et du 15 décembre 2014 sollicitant l'ouverture des enquêtes de déclaration publique et parcellaire du projet de création d'une réserve foncière sur le territoire de Bailleul sur Thérain ;

-Vu les dossiers d'enquête transmis par l'EPFLO, maître d'ouvrage du projet ;

-Vu la liste des propriétaires, tel qu'ils sont connus d'après les documents cadastraux et les renseignements recueillis par la collectivité ;

-Vu la décision n° E16000181/80 du 27 septembre 2016 de la présidente du tribunal administratif d'Amiens désignant les commissaires enquêteurs titulaire et suppléant ;

Suivant l'arrêté pris par monsieur le Préfet de l'Oise en date du **19 octobre 2016** ordonnant le déroulement d'une enquête publique suivant la demande présentée par l'EPFLO (Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise) afin de constituer une réserve foncière pour la commune de Bailleul sur Thérain.

#### **Douze articles traitent du processus de l'enquête à savoir :**

*-Article 1 : ouverture de l'enquête publique.*

*-Article 2 consultation du dossier d'enquête.*

*-Article 3 : Formulation des observations.*

*-Article 4 : publicité de l'enquête.*

*-Article 5 : permanences du commissaire enquêteur.*

*-Article 6 : audition des personnes par le commissaire enquêteur.*

*-Article 7 : organisation d'une éventuelle réunion publique.*

*-Article 8 : Clôture de l'enquête publique.*

*-Article 9 : rédaction du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.*

*-Article 10 : publicité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.*

*-Article 11 : exécution de l'arrêté de monsieur le Préfet.*

### **1-3 Nature et caractéristiques du projet**

L'opération faisant l'objet du présent dossier de demande de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire concerne une emprise foncière sise **Hameau de Froidmont à Bailleul sur Thérain**. Le but de ce projet est de permettre, à terme, la construction d'un programme de logements locatifs sociaux.

Programme compatible avec la capacité des équipements publics préexistants il n'entraînera pas, de ce point de vue, d'investissements supplémentaires.

Souhaitant engager ce projet d'intérêt public, il convient dès à présent de constituer la réserve foncière indispensable à sa réalisation.

Pour cela la commune a sollicité **l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise (EPFLO)** en vue d'assurer le portage foncier du périmètre concerné.

En suivi, une convention de portage foncier a donc été signée entre la commune et l'EPFLO, le **15 décembre 2014**. Celle-ci a pour objet d'assurer la maîtrise foncière, par voie amiable, de préemption ou par voie d'expropriation, d'une emprise d'environ 6594m<sup>2</sup>, cadastrée section **AE n°54p, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72**.

Faisant suite à une « **Déclaration d'Utilité Publique** » (DUP), la procédure « **enquête parcellaire** » a pour finalité la détermination des parcelles à exproprier, autrement dit l'emprise foncière du projet.

Elle a également pour but la recherche des propriétaires, des titulaires des droits réels et des autres ayant droit à indemnité (locataires, fermiers). Cette enquête a un caractère contradictoire, en ce sens que les propriétaires présumés sont appelés individuellement à prendre connaissance du dossier en mairie, et admis à discuter l'étendue et la localisation de l'emprise, et ceci obligatoirement par écrit.

## **1-4 Composition du dossier**

Le dossier mis à disposition du public a été établi par l'EPFLO et comporte :

- 1. Une notice explicative ;
- 2. Un plan de situation ;
- 3. Un plan cadastral délimitant les propriétés à acquérir ;
- 4. Une estimation de France domaine des parcelles à acquérir ;
- 5. Un plan cadastral et un état des parcelles à acquérir ;
- 6. Diverses délibérations de l'EPFLO et de la commune de Bailleul sur Thérain ;

## **2- Organisation et déroulement de l'enquête**

### **2-1 Désignation du commissaire-enquêteur**

- Par décision du **27 septembre 2016**, N° **E16000181/80** de Madame la Présidente du Tribunal administratif d'Amiens, j'ai été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, Monsieur **Philippe Legleye** a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

### **2-2 Modalités de l'enquête**

#### **- Premier entretien avec l'autorité organisatrice**

Enquête publique N° E16000181/80 Procédure DUP/parcellaire pour la création d'une réserve foncière sur la commune de Bailleul sur Thérain

Le **12 octobre 2016**, avec monsieur **Philippe Legleye**, commissaire enquêteur suppléant, nous avons rencontré madame **Mekhafia** et madame **Deknuydt** des services de la préfecture et avons confirmé notre participation à cette enquête publique sachant que les délais d'enquête sont bien d'un mois et que le délai pour remettre le rapport est également d'un mois. Suite à cette réunion un CR a été envoyé aux personnes participantes à cette réunion. (En annexe).

Nous avons également convenu d'une réunion en mairie de Bailleul sur Thérain pour parler de ce projet avec l'**EPFLO** (maitre d'ouvrage du projet) autorisé par la commune de Bailleul sur Thérain par délibération en date du **4 avril 2013** et du **15 décembre 2014** a constituer pour la commune les réserves foncières. Cette réunion, à la mairie de Bailleul sur Thérain, a été fixée au **8 novembre 2016** à 10 h00.

A cette réunion du **8 novembre 2016**, assistaient monsieur **Degrave** adjoint, monsieur **Quentier** adjoint, madame **Carole Pinsson** représentant l'EPFLO, monsieur **Philippe Legleye** commissaire enquêteur suppléant et **Patrick Martin** commissaire enquêteur titulaire.

Il fut précisé différents points concernant cette procédure d'enquête :

- le rapport de synthèse est remis au maitre d'ouvrage dans les huit jours suivant la fin du délai de l'enquête publique.
- le maitre d'ouvrage a quinze jours pour donner une réponse aux éventuelles remarques émises par le public ou associations.

L'enquête publique se tiendra entre le **21 novembre 2016** et le **21 décembre 2016** inclus en la mairie de Bailleul sur Thérain.

#### - Organisation des permanences.

Les permanences ont été fixées en accord avec les commissaires enquêteurs à savoir :

- **Le lundi 21 novembre 2016** de **15h00 à 18h00.**
- **le samedi 10 décembre 2016** de **9h00 à 12h00.**
- **le mercredi 21 décembre 2016** de **15h00 à 18h00.**

#### - Paraphe des registres d'enquête.

Les registres d'enquête seront paraphés par le commissaire enquêteur le premier jour de la permanence en mairie.

#### - Transmission des courriers.

Les courriers seront adressés au commissaire enquêteur au siège de l'enquête c'est-à-dire à la mairie de Bailleul sur Thérain.

#### - Visite des lieux.

La visite des lieux s'est déroulée lors d'un rendez vous prévu en mairie de Bailleul sur Thérain le **8 novembre 2016** en présence de monsieur Degrave, de monsieur Quentier, tous deux adjoints de la commune de Bailleul sur Thérain, de monsieur Philippe Legleye commissaire enquêteur suppléant, de monsieur Martin Patrick commissaire enquêteur titulaire, de madame Pinsson de l'EPFLO.

### - Entretien avec le responsable du projet et les élus.

Lors de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, la Commune de Bailleul sur Thérain a affirmé sa volonté de mettre en œuvre et d'organiser le développement des futures extensions urbaines. Le PLU, a été approuvé par le Conseil Municipal **le 7 février 2013, et rendu exécutoire le 13 mars 2013**, deux zones destinées à la réalisation de 310 logements, pour une superficie d'environ 34 hectares ont été identifiées.

Ces extensions ont été anticipées, par la mise en place dans le PLU d'emplacements réservés, et d'Orientations d'Aménagement Programmées (OAP).

Monsieur Degrave, adjoint, nous a expliqué les dispositions prises pour le hameau de Froidmont:

*- la politique de la commune de Bailleul sur Thérain va dans le sens ou la population doit être en constante évolution afin de maintenir un niveau de population capable de faire vivre la commune, en particulier, les installations communales : les écoles, crèches, cantine, salle de sport, il faut donc se donner la possibilité de construire, de moderniser le parc de logements existants afin de capter de jeunes ménages, la population vieillie et sans cet apport de jeunes ménages on se dirige vers des fermetures de classes.*

*- Des terrains en friche depuis de nombreuses années, des habitations non habitées et en l'état d'abandon pour diverses raisons.*

*- Les infrastructures de la commune ont été, nous a-t-il dit, conçut pour accepter une population comme le prévoit l'échéance à 10 ans, soit un apport d'environ 900 personnes, il faut donc mettre des terrains à disposition ou construire des logements locatifs ou en accession.*

*- Le but de cette enquête est de créer une réserve foncière, pour le moment, il n'y a pas de projet d'urbanisation de défini, madame Pinsson nous l'a confirmé.*

*- Ce programme est compatible avec la capacité des équipements publics préexistants et n'entraînera pas, de ce point de vue, d'investissements supplémentaires sauf les VRD pour les futurs logements. Souhaitant engager ce projet d'intérêt public, il convient dès à présent de constituer la réserve foncière indispensable à sa réalisation.*

*Pour cela la commune a sollicité l'**Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise** par une délibération en date du 26 juin 2014 et du 14 novembre 2014 (extension du périmètre) en vue d'assurer le portage foncier du périmètre concerné.*

*En suivi, une convention de portage foncier a donc été signée entre la commune et l'EPFLO, le **14 novembre 2014**. Celle-ci a pour objet d'assurer la maîtrise foncière, par voie amiable, de préemption ou par voie d'expropriation, d'une emprise d'environ 6594m<sup>2</sup>, cadastrée section **AE n°54p, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72**.*

*Un avenant n°1, signé le 03 février 2015, est venu étendre l'emprise à la parcelle AE n°65, d'une superficie de 1720m<sup>2</sup>. Celle-ci acquise par voie amiable, dans le cadre des négociations engagées avec les propriétaires concernés, située en zone UA au POS de la commune, permet d'améliorer les conditions de constructibilité du site et augmente notablement la façade sur la rue du Général Leclerc.*

*Les négociations amiables engagées avec les autres propriétaires se sont pour leur part révélées infructueuses, notamment en raison de l'existence d'une propriété faisant l'objet d'une succession en cours de règlement ou il existe à ce jour de très nombreux héritiers indivis, répartis dans plusieurs pays.*

*C'est dans ce contexte, et en application de l'article R.11-3II du Code de l'Expropriation que s'inscrit le présent dossier.*

**Conformément à la réglementation, l'expropriant a notifié individuellement aux propriétaires présumés, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'avis d'enquête parcellaire et de dépôt du dossier en mairie avec la référence des parcelles concernées pour chaque propriétaire.**

**- Arrêté d'organisation.**

En accord avec madame Pinsson de l'EPFLO et les élus de la commune, les permanences se dérouleront dans la salle du conseil de la mairie de Bailleul sur Thérain afin que le commissaire enquêteur puisse recevoir en toute confidentialité les doléances des personnes souhaitant déposées sur le registre d'enquête publique.

Les permanences ont été fixées en accord avec les commissaires enquêteurs à savoir :

- **Le lundi 21 novembre 2016** de 15h00 à 18h00.
- **le samedi 10 décembre 2016** de 9h00 à 12h00.
- **le mercredi 21 décembre 2016** de 15h00 à 18h00.

**2-3 Concertation préalable.**

Il n'a pas été prévu de concertation préalable pour ce dossier.

**2-4 Information du public, affichage, presse.**

- L'affichage a été fait conformément à l'arrêté de monsieur le Préfet dans le cadre de la mairie de Bailleul sur Thérain et dans le cadre existant rue du Général Leclerc face aux terrains faisant l'objet de la DUP.
- Un exemplaire de l'arrêté de monsieur le Préfet a été agrafé sur le porche d'une des maisons devant être achetée dans le cadre de cette DUP.

La publicité sera faite dans les journaux habilités à cet effet à savoir :

**Le Parisien (copie en annexe)**

**Editions du 7 novembre 2016 et du 21 novembre 2016**

**Le Courrier Picard (copie en annexe)**

**Editions du 7 novembre 2016 et du 21 novembre 2016**



## 2-5 Déroulement des permanences.

Au cours de mes permanences :

Je me suis tenu à la disposition du public, mon rôle est de fournir les explications en réponse aux questions ou aux demandes de précisions, formulées par le public.

Les permanences ont été fixées les :

- **Le lundi 21 novembre 2016 de 15h00 à 18h00.**
- **le samedi 10 décembre 2016 de 9h00 à 12h00.**
- **le mercredi 21 décembre 2016 de 15h00 à 18h00.**

### Première permanence

Au cours de la **première** permanence du **lundi 21 novembre 2016 de 15h00 à 18h00**, J'ai été accueilli par madame Pinsson qui m'attendait dans la salle de conseil de la mairie de Bailleul sur Thérain destinée à recevoir le public, cet accueil fut très courtois. A cette occasion, il me fut remis le dossier et les registres concernant les deux enquêtes.

Il a été demandé aux services de la mairie de bien vouloir mettre dans le cadre les avis envoyés (**avec AR**) qui n'ont pas été réclamés par leur destinataire.

Durant cette **première permanence** du **lundi 21 novembre 2016 de 15h00 à 18h00**, **Monsieur et Madame Louvet Jean Michel** sont venus exprimés leur désaccord sur le prix qui leur a été proposé pour l'achat de leur terrain, Madame Louvet a souhaité écrire son désaccord sur le registre. Je lui ai conseillé de ne pas attendre la décision du juge des expropriations, mais de se rapprocher de l'EPFLO pour négocier au mieux de ses intérêts le rachat de sa parcelle.

Personne n'est venu consulter le dossier d'enquête publique entre le **21 novembre** et la deuxième permanence du **10 décembre**.

### Deuxième permanence

Lors de mon déplacement pour la **permanence du samedi 10 décembre 2016**, j'en ai profité pour refaire une visite des lieux et prendre quelques photos pour illustrer mon propos. (En annexe)

Lors de mon arrivée à la mairie, Je fus accueilli par Madame le Maire, accueil très sympathique, Madame le maire me retraça les négociations (infructueuses) qu'elle avait déjà eues avec l'une des propriétaires avant qu'elle ne décède pour ce qui concerne la propriété cadastrée AE 69/70/71.

Je profitai de cet entretien avec madame le Maire pour lui demander de mettre dans le cadre situé rue du Général Leclerc, les justificatifs des courriers (envoyés **avec AR** et qui n'ont pas été réclamés par leur destinataire) comme cela a été fait dans le cadre situé près de l'entrée de la mairie, l'arrêté quant à lui est bien dans le cadre de la rue du Général Leclerc.

La salle de mairie occupée pour un mariage à 11h00, Madame le maire me demanda de faire cette permanence dans un bureau qu'elle mit à ma disposition.

Au cours de cette **deuxième** permanence du **samedi 10 décembre de 9h00 à 12h00**, j'ai reçu ;

- **Monsieur et madame Crochu Gilles** habitants la maison située parcelle **AE 156**, 1 bis rue de Cailleux, ces personnes ne sont pas contre le projet mais souhaitent que de petites maisons soient construites plutôt que des immeubles, je leur ai fait remarquer qu'il ne s'agissait que d'immeuble R+1 comme cela est précisé dans la notice. J'ai proposé à Monsieur et madame Crochu de leur mettre le dossier sur une clé USB afin qu'ils puissent regarder les différentes pièces du dossier en prenant leur temps, ce que j'ai réalisé lors du retour de madame Crochu vers 11h30. Madame Crochu a également déposé sur le registre d'enquête.
- **Monsieur et madame MARIE Bruno** représentant monsieur **Marie Marc**, **madame Marie Nadia** (maman de Bruno Marie) se sont déplacés en provenance d'Orange (84) pour consulter le dossier. (héritiers des parcelles AE 69, 70,71) Monsieur **Marie Bruno** a demandé à sa maman de bien vouloir écrire sur le registre d'enquête ce qu'il lui a dicté, ce monsieur et son épouse m'ont dit vouloir conserver cette maison de famille. L'observation portée sur le registre d'enquête met en évidence son opposition non pas au projet de la commune mais à la démolition de cette bâtisse qu'il juge en état. Je ne peux me prononcer sur ce sujet, n'ayant point visité cette maison, de l'extérieur, elle me paraît saine et de bonne constitution.  
J'ai proposé à Monsieur Marie de mettre le dossier sur une clé USB afin qu'ils puissent avoir tous les éléments du dossier et jugé de l'avis de déclaration de DUP.  
Monsieur Marie m'a montré un projet d'aménagement des terrains, objet de cette DUP, j'ai simplement dit que je ne connaissais pas ce projet et que cette esquisse ne figurait pas dans le dossier. J'aurai souhaité que l'on me communique ce document !  
Ces personnes ont également regretté que l'arrêté de Monsieur le Préfet ait été agrafé sur le porche de leur propriété ! J'en ai fait part à madame le Maire lors de notre entretien en fin de matinée.  
Je pense que cet affichage sur le porche de la maison permettait à chacun de mieux appréhender l'arrêté de monsieur le Préfet : apposition sur le site !!!
- **Monsieur et Madame Buhl Joseph**, propriétaire de la parcelle **AE 54** également frappé par le dossier d'enquête de DUP, sont venus consulter le dossier, ils souhaitent que le prix proposé soit revu à la hausse. ils ont déposé sur le registre d'enquête.
- **Monsieur et madame Le Boulch Pierre** ont reçu également un courrier de l'EPFLO et étaient surpris de ce courrier, ils ne s'attendaient pas à être héritiers mais ils souhaitent que le prix soit réévalué. Je leur ai conseillé de ne pas attendre la décision du juge des expropriations, mais de se rapprocher de l'EPFLO pour négocier au mieux le rachat de la propriété.

**Le 16 décembre** je me suis rendu au siège de l'EPFLO pour rencontrer le directeur **Jean Marc Deschodt** et sa collaboratrice **Carole Pinsson** qui a instruit et suit le dossier de Bailleul sur Thérain.

Il était important que je puisse mesurer comment ce dossier avait été mené par les services de l'EPFLO. Au vu du nombre de personnes pouvant revendiquer la succession

des parcelles AE 69/70/71, un important travail fut réalisé pour rechercher les héritiers par le notaire en charge de cette affaire, il se peut que d'autres personnes soient également héritières mais non répertoriées par le généalogiste qui a fait le travail de recherche !

Il est vrai que, concernant les données relatives aux propriétaires, pour ce genre de recherche, outre les recherches du généalogiste, sont utilisées les données figurants au fichier cadastral. Ce fichier n'est pas totalement juste car il évolue de façon permanente au grès des ventes, des indivisions et des disparitions de personnes.

Le rôle de la collectivité est de faire une démarche d'information auprès des propriétaires "supposés" concernés par la procédure d'enquête en complément des modalités de publicité "classique" que sont les insertions dans la presse ou l'affichage de l'avis d'enquête.

J'ai demandé à madame Pinsson de remettre l'arrêté sur un panneau suite à l'arrachage de cet arrêté par monsieur Marie sur le porche de l'habitation cadastrée AE69.

### Troisième permanence

Au cours de la permanence du **mercredi 21 décembre de 15h00 à 18h00**, J'ai reçu :

- **Madame Mennecier** habitante de Bailleul sur Thérain, hameau de Froidmont au 1 rue Cailleux accompagnée de monsieur **Bisognin Julien** habitant la commune d'Andeville (ami de madame Mennecier) et de monsieur **Cael**, habitant de Bailleul sur Thérain, (voisin de madame Mennecier et chauffeur de cette dame).  
Au cours de cette visite qui a duré plus d'une heure, nous avons évoqué de nombreux sujets. **Monsieur Bisognin** a, sur la demande de madame Mennecier, rédigé le texte qui figure sur le registre d'enquête et madame Mennecier a signé. **Madame Mennecier**, veuve, ne veut pas vendre les parcelles qui ont été acquises du temps où son mari était de ce monde. Sa détermination me paraît sentimentale et définitive.
- **Monsieur José Vermeulen** habitant 11 rue Cailleux, voisin proche des parcelles concernées par l'enquête publique en cours. Ce monsieur, comme madame Crochu, souhaite que, seulement, des pavillons dont la hauteur sera limitée, soient construits sur ces parcelles.

Au cours de ma permanence, j'ai rencontré madame le maire de Bailleul sur Thérain et nous avons eu quelques échanges sur les observations portées sur le registre d'enquête, Madame le Maire comprend bien que ces personnes aient quelques inquiétudes concernant les futures constructions, actuellement rien ne permet de porter un jugement sur un projet qui n'existe pas.

Le PLU sera respecté, la hauteur des bâtiments prévus au PLU est de R+1 !

Au cours de cette dernière permanence, avec Madame le Maire, j'ai clôturé les registres d'enquête.

### **2-6 Incidents relevés en cours d'enquête.**

Lors de mes permanences, je n'ai constaté aucun élément pouvant perturber cette enquête publique.

## 2-7 Climat de l'enquête.

Cette enquête s'est déroulée sans manifestation de la population avoisinante envers ce projet de réserve foncière dans le but de construire des logements sociaux. Je pense que le sujet a du être évoqué entre voisins proches dans ce hameau, c'est ainsi que cela se passe dans les campagnes.

## 2-8 Réunion publique.

Il n'a pas été prévu de réunion publique.

## 2-9 Clôture de l'enquête/transfert des dossiers et registres.

Le dossier d'enquête publique ainsi que les registres d'enquête, ont bien été tenu à la disposition du public en mairie de Bailleul sur Thérain pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les registres d'enquête publique ont été clos et emmenés par le commissaire enquêteur le **21 décembre 2016. Madame le maire a contresigné le registre Parcellaire.**

Aucun courrier ne m'a été adressé pour cette enquête !

## 3 - Analyse des observations

### 3-1 Relation comptable des observations

-**7 personnes** ont porté des observations sur le registre parcellaire.

Nom des personnes	Lieu d'habitation	Nature de la demande	Observations écrites sur le registre
Monsieur et Madame Louvet Jean Michel	28, rue du ravier 60 510 Rochy Condé	Demande un prix/m2 plus élevé cadastrée AE 66	oui
Monsieur et madame Crochu Gilles	1 bis rue de Cailleux 60930 Bailleul sur Thérain	Souhaite qu'il soit construit des pavillons individuels	oui
Monsieur Marie Bruno, Marie Nadia	Chemin du moulin 84100 Orange	Souhaite conserver la maison cadastrée AE 69	oui
Monsieur et Madame Buhl Joseph	5 rue de Cailleux 60930 Bailleul sur Thérain	Demande un prix/m2 plus élevé cadastrée AE 54	oui
Monsieur et madame Le Boulch Pierre	53 rue Dalou 94440 Vitry sur Seine	Demande une estimation plus élevée cadastrée AE 67	oui
Madame Mennecier Bleuette	1 rue de Cailleux 60930 Bailleul sur Thérain	Contre le fait de vendre cette parcelle cadastrée AE 54	oui
Monsieur Vermeulen José	11 rue de Cailleux 60930 Bailleul sur Thérain	Donne un avis sur les logements futurs	oui

Aucun courrier ne m'a été adressé pour cette enquête !

### 3-2 Dépouillement et synthèse des observations.

Les personnes venues déposées, Monsieur et Madame **Louvet**, Monsieur et Madame **Buhl** Joseph, Monsieur et madame **Le Boulch** Pierre, ont surtout contestées les prix de l'estimation de France Domaine.

Monsieur **Marie Bruno**, m'a dit avoir fait une licitation concernant la maison cadastrée AE 69 auprès de Maitre Delarue notaire de Bresles, et que celui-ci, n'avance pas dans ses démarches depuis environ 4 années. Après mon entretien avec Maitre Delarue, j'ai compris pourquoi ce dossier ne pouvait avancer à la vitesse d'un dossier classique ! (plusieurs dizaines d'héritiers)

Monsieur et madame **Crochu**, monsieur **Vermeulen** souhaitent que les constructions soient des maisons plutôt que des habitations avec plusieurs étages.

Madame **Mennecier** ne souhaite pas vendre pour des raisons sentimentales.

**Aucun courrier ne m'a été adressé pour cette enquête publique !**

### Avis du notaire chargé de cette succession.

**Afin d'avoir un autre éclairage sur cette déclaration préalable à la DUP/parcellaire** en particulier sur la demande de monsieur Marie, J'ai demandé un rendez vous avec **Maitre Delarue** notaire à Bresles, afin d'avoir son avis sur cette succession.

Je m'y suis rendu le **12 janvier 2017 à 10 h30** et voici ce qui est ressorti de cette entrevue :

*Ce matin du 12 janvier, j'ai rencontré Maitre Claire Delarue notaire à Bresles qui a en charge le dossier « Rabbé » de Bailleul sur Thérain dont la maison AE 69 et les parcelles AE 70 et 71 sur la commune de Bailleul sur Thérain sont dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire s'y rattachant.*

*Maitre Delarue m'a dit avoir ce dossier depuis 2004 et a rencontré monsieur Marie en 2012, celui-ci, a déposé une licitation sur la propriété AE 69, Maitre Delarue a demandé la participation d'un cabinet de généalogiste pour rechercher les héritiers, pour le moment ils sont au nombre de 44, un autre cabinet de généalogiste a pris le relais du premier, ce dernier ayant cessé son activité !*

*Il y a quelques jours, Maitre Delarue a eu des informations sur un des héritiers qui était décédé, j'ai bien compris la difficulté qu'elle avait pour réunir tous les héritiers. Lors d'un décès, la liste s'allonge, son travail est naturellement plus compliqué et la procédure s'allonge elle aussi.*

*Maitre Delarue m'a dit avoir confié un jeu de clefs à Monsieur Marie, lors de son passage à Bailleul sur Thérain, celui-ci en a profité pour, je dirai, faire un peu de ménage dans la cour de la maison AE 69, un tas de branches est dans la cour et ce dernier est tout récent, j'ai pu le découvrir en regardant par l'ouverture de la boîte aux lettres !*

*Maitre Delarue partage mon avis sur cette propriété qui est en l'état d'abandon, cette bâtisse a un petit coté sympa avec une petite cour fermée par deux bâtiments ;ces*

*derniers sont envahis et recouverts par la végétation, des arbres poussent dans la cour et il est vrai que les héritiers n'ont pas porté une réelle attention à cette habitation depuis de nombreuses années !  
Il eut fallut prendre des dispositions avant que la commune ne statue sur ces terrains et habitations vu l'état d'abandon !*

### **3-3 Notification du procès-verbal de synthèse des observations.**

**Le 27 décembre** je me suis rendu à l'EPFLO pour déposer mon rapport de synthèse comme le veut le déroulement de la procédure, l'EPFLO était fermé pour cause de congés annuels.

Dès le 2 janvier j'ai repris contact avec madame Pinsson afin de prendre rendez vous pour lui remettre mon rapport. Lui ayant déjà fait parvenir les observations du public, je lui ai déposé mon rapport le **mardi 3 janvier** ! (ce dernier figure en annexe)

Les délais administratifs n'ont pas été respectés à la lettre mais cela n'avait pas une importance capitale vu la faible participation du public ; la réponse de Madame Pinsson m'ai parvenu le 13 janvier 2017 par mail et par courrier le 15 janvier 2017 voici donc les réponses de L'EPFLO apportées aux personnes ayant déposées sur le registre.

## 3-4 Réception du mémoire en réponse de l'EPFLO.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER  
LOCAL DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

Partenaire de votre action

Beauvais, le 13 janvier 2017

Monsieur Patrick MARTIN  
Commissaire Enquêteur  
6, Chemin d'Amiens  
60210 CEMPUIS

**Dossier suivi par :**

Carole PINSSON

[carole.pinsson@epflo.fr](mailto:carole.pinsson@epflo.fr)

**Objet :** Observations / Enquêtes publiques  
Constitution d'une réserve foncière  
Rue du Général Leclerc à Bailleul sur Thérain

**Réf. :** C107

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à la réception de votre rapport de synthèse établi suite au déroulement de l'enquête de déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire liées à la constitution d'une réserve foncière rue du Général Leclerc, lieudit Froidmont, à Bailleul sur Thérain, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après nos observations.

L'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise a été missionné par la commune de Bailleul sur Thérain afin d'assurer la maîtrise foncière d'une emprise d'environ 6 594 m<sup>2</sup>, inscrite en zones Ua et 1AUh, grevée d'un emplacement réservé (ER 9 : Destiné à la réalisation de logements aidés par l'Etat) au Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Après dépôt du dossier de demande de déclaration d'utilité publique, auprès des services de Monsieur le Préfet de l'Oise, un arrêté en date du 19 octobre 2016, a prescrit l'ouverture d'enquêtes publique et parcellaire, à compter du 21 novembre jusqu'au 21 décembre 2016 inclus.

Ledit arrêté :

- a été publié, à l'initiative de Monsieur le Préfet, les 7 et 12 novembre 2016 dans les journaux « Le Parisien » et « Le Courrier Picard ;
- a été notifié aux intéressés, le 12 novembre 2016 ;
- a été affiché en mairie et à l'EPFLO.

Vous trouverez, en pièce jointe, un tableau récapitulant les dates d'envoi et de réception des courriers de notification par l'établissement.

La phase administrative a donc été parfaitement respectée, étant précisé que le dossier n'emportant pas modification du document d'urbanisme, il ne relève pas des dispositions relatives à la concertation préalable inscrite à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

Concernant les remarques formulées lors des enquêtes publiques, celles-ci appellent les précisions suivantes :

- Sur le futur programme :

Le présent dossier vise à la constitution d'une réserve foncière, aussi il nous est donc impossible, à ce jour, de préciser la composition du futur programme.



BUREAUX : PAE du Haut Villed' - 28 rue Jean-Baptiste Godin - 60000 BEAUVAIS

SIÈGE : 1 rue de Cambry - BP 941 - 60024 Beauvais cedex - Tél : 03 44 10 20 10 - Fax : 03 44 10 20 00

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 64 498 408 392 - SIRET 498 408 392 0003



Cependant, sur cette emprise d'environ 6594 m<sup>2</sup>, grevée d'un Emplacement Réserve et inscrite en zones Ua et 1AUh au PLU de la commune, l'objectif poursuivi est la réalisation d'un programme d'aménagement d'ensemble, d'environ 20 logements aidés, qui devra comprendre une voirie traversante ainsi qu'un parking public en vue d'améliorer le stationnement et le trafic dans ce secteur, compte-tenu de l'étréoussse de la rue rue du Général Leclerc.

La hauteur des habitations sera conforme au règlement du PLU en vigueur soit R+1+comble, ou 10 mètres au faitage.

En outre, le futur programme répondra également aux exigences spécifiques liées à l'existence d'un périmètre de protection des monuments historiques, inscrits ou classés.

Le site est en effet concerné au titre de l'oppidum gaulois et camp de César (cf fiche jointe).

▪ Sur les prix :

Conformément aux statuts de l'établissement, les acquisitions réalisées sont soumises notamment à l'évaluation des services de France Domaine.

En l'espèce, lesdits services ont délivré un avis sur la valeur vénale des biens compris dans le périmètre de la DUP, le 28 février 2014.

L'établissement a engagé, préalablement au dépôt de la demande d'ouverture de la procédure d'expropriation, des négociations amiables avec les propriétaires sur cette base.

Ainsi, l'établissement a acquis, par acte en date du 22 juin 2015, la propriété des conjoints Lassalle, cadastrée section AE n°65,68, d'une superficie globale de 2 763 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 230 000€, et ce conformément à l'estimation des services de France Domaine.

En l'espèce, seule la parcelle AE n°68, d'une superficie de 1 043 m<sup>2</sup>, en zonage 1AUh, est incluse dans le périmètre de DUP.

Le solde de l'emprise, hors DUP, constitué de la parcelle AE n°65, d'une superficie de 1 720 m<sup>2</sup>, en zone UA, compte une maison d'habitation avec ses dépendances et la valeur d'un terrain à bâtir donnant sur la rue du Général Leclerc.

Je vous précise que ledit avis des services de France Domaine a été confirmé le 4 mai 2016, suite à la demande d'actualisation déposée par nos services.

De plus, il est ici rappelé que l'objet de cette enquête est de déterminer si le projet a une réelle utilité publique et non la fixation du prix. Celle-ci relèvera de l'appréciation de Monsieur le Juge lors de la phase judiciaire de la procédure.

Enfin, je vous informe que nous avons appris en cours d'enquête que le cabinet de généalogistes qui était en charge de la succession avait changé. Il s'agit désormais du Cabinet « ADD et associés » 4 avenue du Coq 75009 PARIS. Nous avons tenté de le joindre sans succès à ce jour.

Maître Delarue, notaire en charge de la succession de la de cujus Madeleine Rabbé, nous a indiqué ignorer le décès de certains héritiers révélés lors de l'enquête parcellaire. Nous continuons donc notre travail en lien avec ledit notaire afin de mettre à jour l'état parcellaire.

Vous remerciant de bien vouloir insérer le présent courrier aux registres des enquêtes publiques, et restant à votre disposition pour vous fournir de plus amples informations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

Le Directeur

Jean- Marc DESCHODT



BUREAUX : PAF du Haut Villé - 28 rue Jean-Baptiste Godin - 60000 BEAUVAIS

SIÈGE : 1 rue de Cambry BP 941 60024 Beauvais cedex - Tél. : 03 44 10 20 10 - Fax : 03 44 10 20 00

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 64 498 404 900 SIRET 498 404 502 00015



## **Avis du CE sur la réponse de l'EPFLO.**

**Voici donc mon avis sur la réponse faite par l'EPFLO suite aux observations reçues lors de mes permanences en mairie de Bailleul sur Thérain.**

### **- Sur le futur programme :**

*Dans un avenir que je ne connais pas, un cabinet sera chargé de proposer un plan d'aménagement pour construire des logements sociaux qui seront destinés à la résidence de personnes âgées ou de jeunes couples.*

*En ce qui concerne le futur programme, pour ma part, je n'ai trouvé, dans le dossier aucune pièce faisant référence à quelque plan d'aménagement possible dans ce secteur ; aucune demande n'a pour le moment fait l'objet de la dépose d'un permis de construire auprès des services de la mairie et que comme cette enquête le stipule, les parcelles **AE n°54p, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72** sont prévues pour créer une réserve foncière. La parcelle **AE 65** étant hors DUP.*

*Seul, monsieur Bruno Marie, un des héritiers de la maison cadastrée AE 69 et des terrains AE 70 et 71 m'a présenté une esquisse d'aménagement de ce secteur figurant dans le périmètre de cette DUP ! J'ignore d'où il détenait ce document et qui lui a procuré !*

*J'ai bien noté que cette maison et ces terrains étaient grevés d'un ER au niveau du PLU de la commune de Bailleul sur Thérain et qu'il aurait fallu manifester un quelconque intérêt lors de l'étude et de l'enquête qui a précédé la parution du PLU !*

*Comme vous le dites dans votre courrier, la construction de quelques 20 logements amènera obligatoirement la construction de places de parkings, déjà pour que les habitants puissent se garer à proximité de leur habitation et si le terrain le permet quelques places supplémentaires seraient les bien venues pour les habitants du secteur concerné par cette zone aménagée sur les parcelles **AE n°54p, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72**. La parcelle **AE 65** étant hors DUP.*

*Je ne pense pas que l'aménagement de cet espace permettra de solutionner le fait que cette rue du Général Leclerc est très étroite si ce n'est que ponctuellement au droit de ces terrains ! le trafic ne pourra qu'augmenter par l'adjonction d'environ 40 habitants de plus, une étude du plan de circulation devra prendre en compte cette adjonction de nouveaux habitants !*

*Sur le point défendu par les voisins ayant déposé sur le registre, le fait que le périmètre soit grevé d'un périmètre de protection du site : l'oppidum gaulois et le camp César devrait aplanir leur crainte quant à la qualité et la hauteur des constructions, déjà limitées en hauteur par le règlement du PLU.*

### **- Sur les prix**

*Concernant le but de cette enquête qui est bien entendu de savoir si oui ou non celle-ci relève de l'utilité publique, les personnes qui se trouvent touchées par cette DUP s'inquiètent à juste titre du prix qui sera pratiqué quant à l'acquisition de leur bien et*

*cela est normal ! bien entendu c'est le juge des expropriations qui fixera le prix mais je comprends leur inquiétude !*

*Lors de mon entretien avec Maitre Delarue, nous avons évoqué ce problème d'estimation, les prix proposés lui paraissent, du moins pour la maison, correct, pour le reste des estimations, il s'agit de terrain classés en ER et donc peu sujet à construction en l'état actuel.*

***Pour conclure cet avis, je confirme que l'utilité publique de cette enquête n'est plus à démontrer.***

### **3-5 Observations des Personnes publiques associées (PPA).**

Par lettre du 6 juin 2016, Monsieur le Préfet de l'Oise, a consulté les collectivités ou organismes associés, en vue de prescrire les enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

Ont répondu :

- la DDT de l'Oise ;
- l'ARS Nord-Pas de Calais Picardie.

#### **Avis sommaires des services consultés :**

- la DDT de l'Oise, par mail, en date du 19 septembre 2016 :

Le projet était intégré dans le PLU, l'Etat, à l'occasion de son avis rendu sur ce document a émis un avis favorable. De ce fait, la DDT émet un avis favorable sur lequel l'état n'avait émis aucune réserve à l'occasion du PLU.

- l'ARS Nord-Pas de Calais Picardie, courrier en date du 2 juillet 2016.

Ce projet n'appelle de l'ARS aucune remarque particulière.

#### **Avis du CE sur ces observations.**

*Ces observations favorables confortent le projet déposé par l'EPFLO.*

### 3-6 Appréciation du projet de déclaration d'utilité publique

L'on ne peut procéder à une expropriation pour cause d'utilité publique que si le but poursuivi est un but d'utilité publique. Encore faut-il déterminer ce que l'on entend par là. De fait la notion d'utilité publique n'a cessé de s'étendre, encore que la jurisprudence lui ait apporté certaines limites.

Sans empiéter sur les prérogatives du juge administratif qui dit le droit, le sens de l'avis qui doit être rendu dans le cadre de la procédure de DUP, nécessite qu'il soit répondu à trois questions qui se posent de façon classique en matière d'expropriation à savoir :

- **l'opération présente t-elle concrètement un caractère d'intérêt public ?**
- **l'expropriation envisagée est-elle nécessaire pour atteindre les objectifs de l'opération ?**
- **le bilan coûts- avantages de l'opération est il en faveur de l'opération ?**

#### Justification de l'utilité publique de l'opération.

#### Analyse Bilancielle

Appréciations et critères	défavorable	neutre	favorable
Le projet est il d'intérêt public			
Le taux des indemnités proposées a reçu l'accord des organismes représentatifs (France Domaine)			
Le maître d'ouvrage a obtenu l'accord amiable sur une partie du projet			
Le conseil municipal saisi du projet a émis des avis favorables à sa réalisation.			
Le public a formulé des observations défavorables au projet sur le prix proposé par France Domaine			
Le cout du projet est il cohérent avec l'objectif final			
Le projet est il compatible avec le PLU existant ?			
L'environnement a-t-il été pris en compte ?			
Le choix des terrains est il judicieux pour cette opération ?			
la circulation dans le hameau de Froidmont (étroitesse de la voirie, accentuation de la circulation) sera-t-elle améliorée ?			
Impact sur la morphologie et le tissu urbain			
l'impact sur le patrimoine local			
Le projet propose une amélioration sensible du traitement d'espaces publics autour du site.(parkings)			

**1. l'opération présente t-elle concrètement un caractère d'intérêt Public;**

**OUI :** Construction de logements sociaux sur des parcelles incluses dans l'espace aggloméré classé **1 AU h** et **UA**.

**2. l'Expropriation envisagée est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'opération;**

**OUI :** L'expropriation est nécessaire dans le sens où les propriétaires ne sont pas d'accord sur le prix proposé par France Domaine.

**3. le « Bilan coûts/avantages » penche en faveur de l'opération, à savoir :**

- **Les atteintes à la propriété privée;** ces terrains, au PLU, sont classés en **ER 9**.
- **Le coût financier;** l'estimation a été réalisée par France Domaine, elle est dans le dossier mais ne satisfait pas les propriétaires ! Il n'existe pas de projet chiffré sur les futurs VRD nécessaires à cette opération !

**4. Autres critères à examiner:**

- **La nécessité du choix des terrains :** En premier lieu, il s'inscrit dans la trame urbaine existante et donc ne consommera pas de terres agricoles. Il permettra de densifier et de renouveler un quartier où la trame urbaine est lâche et l'habitat dégradé.

- **La compatibilité avec les documents d'urbanisme existants, en distinguant bien ce qui est du domaine de la compatibilité et du domaine de la conformité;** classé en **ER9** au **PLU**. Le **PLU**, a été approuvé par le **Conseil Municipal** le 7 février 2013, et rendu exécutoire le 13 mars 2013.

- **La justification du projet retenu par rapport aux solutions alternatives.**  
En prévision de la future urbanisation de ce secteur, la commune a d'ores et déjà mis en place un emplacement réservé (9) sur cette zone qui est déjà pourvue de réseaux (Rue du Général Leclerc) mais nécessitera le renforcement des existants et leur prolongement vers la rue Cailleux, je ne connais pas de solutions alternatives.

- **La maîtrise foncière de l'emprise désignée s'avère donc indispensable à la mise en œuvre cohérente de la politique communale, pour les raisons suivantes :**

La municipalité souhaite que ce projet soit l'occasion de réfléchir à une requalification des espaces publics et à une amélioration de la circulation dans le quartier (création de stationnement, d'une voirie traversant, d'une aire de jeux pour les enfants,...).

Par ailleurs, Il viendra compléter l'offre locative sur le territoire où est actuellement développé un programme d'éco-quartier dit « entre deux monts » en accession sociale, sans pour autant le concurrencer.

## **Examen des différents impacts et plus particulièrement les mesures envisagées pour les supprimer, réduire, ou les compenser :**

### **Impacts sur les risques naturels**

L'opération se situe dans un léger talweg, une étude particulière devra s'assurer des risques éventuels d'inondation en cas de remontées de nappe, de fortes pluies ou d'orages décennaux.

### **Impacts sur l'histoire, l'évolution du site et le patrimoine**

La réalisation de ce projet n'impactera pas le site du Mont César, la hauteur des constructions ne dépassant pas 1 étage (R+1)

Le projet ne consomme pas d'espace naturel (des terrains en friche et une construction en l'état d'abandon) à proprement dit,

### **Impact sur la morphologie et le tissu urbain**

L'ensemble de l'opération se situe au centre d'un espace urbanisé. Le projet assurera une continuité des constructions existantes et multipliera les opportunités de liaisons avec les quartiers avoisinants.

### **Les espaces publics et d'usage public**

Le projet propose une amélioration sensible de l'offre et du traitement d'espaces publics autour du site. (Aire de jeux et parkings)

### **Les risques liés au transport**

Considérant l'étroitesse de cette rue du Général Leclerc et la difficulté de circulation qui ne permet le stationnement que d'un seul côté avec une circulation en sens unique, je pense qu'il faudra limiter le nombre de logements qui seront programmés dans cet espace comprenant les parcelles AE 69, 70, 71, 72, , 67, 66, et 54 (en partie) 68 et 65 appartiennent à l'EPFLO, le stationnement des futurs résidents devra se faire impérativement sur le site de cette opération.

A ce stade de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire, le projet de construction n'est pas arrêté, sa définition devant être consécutive à la réalisation d'études adaptées au site mis à disposition.

***Pour conclure cet avis, je confirme que l'utilité publique de cette enquête n'est plus à démontrer.***

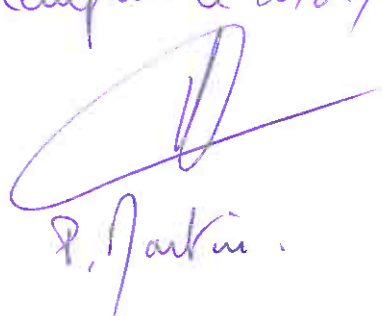
## Conclusions des analyses par le commissaire enquêteur

Au moment où ce rapport est clôturé, la double enquête conjointe sur la déclaration d'utilité publique et la parcellaire s'étant déroulée dans le respect de la réglementation, de manière tout à fait satisfaisante, et dans un souci d'information du public, je clos le présent rapport.

Mes conclusions sont présentées dans deux documents séparés faisant partie intégrante de ce rapport :

- L'un pour la Déclaration d'Utilité Publique.
- L'autre pour l'Enquête Parcellaire

Cempuis le 20/01/2017



P. Martin

# **DEPARTEMENT DE L'OISE**

## **Commune de Bailleul sur Thérain**

### **Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique & Enquête Parcellaire conjointes**

#### **ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Du lundi 21 novembre 2016  
au mercredi 21 décembre 2016**

#### **ANNEXES**

## ANNEXES

DESIGNATION
Compte rendu de la réunion du 12/10/2016
PV de synthèse
Annonce du courrier picard
Annonce du parisien
Quelques photos
Tableau des envois

### Compte rendu de la réunion du 12/10/2016 en Préfecture de Beauvais

#### **Commune de Bailleul Sur Thérain**

Rue du général Leclerc

Enquete publique DUP/Enquete parcellaire pour :

Création d'une réserve foncière

#### **Compte rendu de la réunion du 12/10/2016 en Préfecture de Beauvais**

Présents :

Madame Laurence Mekhalfia, madame Deknuydt.

Monsieur Patrick Martin commissaire enquêteur titulaire

Monsieur Philippe Legleye commissaire enquêteur suppléant

Il a été convenu que l'enquete publique se déroulerait du **21 novembre 2016 au 21 décembre 2016.**

Les permanences auront lieu en mairie de Bailleul sur Thérain les :

**Lundi 21/11/2016 de 15h00 à 18h00**

**Le samedi 10/12/2016 de 9h00 à 12h00**

**Le mercredi 21/12/2016 de 15h00 à 18h00**

Une réunion aura lieu en mairie de Bailleul avec madame Pinsson de l'EPFLO.

(Cette réunion vient d'être fixée le 8/11 à 10 h00 en mairie de Bailleul sur Thérain)

Le commissaire enquêteur titulaire

Patrick Martin



# DEPARTEMENT DE L'OISE

## Commune de Bailleul sur Thérain

### Enquêtes conjointes préalable à la Déclaration d'Utilité Publique & Enquête Parcelaire

### ENQUÊTE PUBLIQUE Du lundi 21 novembre 2016 au mercredi 21 décembre 2016

### Procès Verbal de synthèse

- Par décision du **27 septembre 2016, N° E16000181/80**, de Madame la Présidente du Tribunal administratif d'Amiens, j'ai été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, Monsieur Philippe Legleye a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête publique présentée par l'EPFLO pour le compte de la commune de Bailleul sur Thérain a pour objet : « **La création d'une réserve foncière pour développer un projet d'aménagement de logements locatifs sociaux** ».

« Le commissaire enquêteur rencontre, dans la **huitaine**, le responsable du projet, et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, dispose d'un délai de **quinze jours** pour produire ses observations éventuelles ».

Les observations écrites ou orales qui ont été présentées pendant l'enquête publique, font l'objet de la note jointe qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

## OBSERVATIONS PRESENTEES PENDANT L'ENQUETE

Le dossier d'enquête publique ainsi que les registres d'enquête, ont bien été tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique.

Je vous rappelle que l'enquête publique conjointe **DUP et parcellaire** s'est déroulée du **21 novembre 2016 au 21 décembre 2016** dans les locaux de la mairie de Bailleul sur Thérain.

Les registres d'enquête publique préalable à la DUP et parcellaire ont été clos par le commissaire enquêteur le **21 décembre 2016** en mairie de Bailleul sur Thérain.

### Bilan comptable des observations

Nom des personnes	Lieu d'habitation	Nature de la demande	Observations écrites sur le registre
Monsieur et Madame Louvet Jean Michel	28, rue du ravier 60 510 Rochy Condé	Demande un prix/m2 plus élevé cadastrée AE 66	oui
Monsieur et madame Crochu Gilles	1 bis rue de Cailleux 60930 Bailleul sur Thérain	Souhaite qu'il soit construit des pavillons individuels	oui
Monsieur Marie Bruno, Marie Nadia	Chemin du moulin 84100 Orange	Souhaite conserver la maison cadastrée AE 69	oui
Monsieur et Madame Buhl Joseph	5 rue de Cailleux 60930 Bailleul sur Thérain	Demande un prix/m2 plus élevé cadastrée AE 54	oui
Monsieur et madame Le Boulch Pierre	53 rue Dalou 94440 Vitry sur Seine	Demande une estimation plus élevée cadastrée AE 67	oui
Madame Mennecier Bleuette	1 rue de Cailleux 60930 Bailleul sur Thérain	Contre le fait de vendre cette parcelle cadastrée AE 54	oui
Monsieur Vermeulen José	11 rue de Cailleux 60930 Bailleul sur Thérain	Donne un avis sur les logements futurs	oui

### Première permanence

Durant cette **permanence du lundi 21 novembre 2016 de 15h00 à 18h00**, j'ai reçu :

- **Monsieur et Madame Louvet Jean Michel** sont venus exprimés leur désaccord sur le prix qui leur a été proposé pour l'achat de leur terrain, Madame Louvet a souhaité écrire son désaccord sur le registre. Je lui ai conseillé de ne pas attendre la décision du juge des expropriations, mais de se rapprocher de l'EPFLO pour négocier au mieux de ses intérêts le rachat de sa parcelle.

### Deuxième permanence

Au cours de cette permanence du **samedi 10 décembre de 9h00 à 12h00**, j'ai reçu ;

- **Monsieur et madame Crochu Gilles** habitants la maison située parcelle **AE 156**, 1 bis rue de Cailleux, ces personnes ne sont pas contre le projet mais souhaitent que de petites maisons soient construites plutôt que des immeubles, je leur ai fait remarquer qu'il ne s'agissait que d'immeuble R+1 comme cela est précisé dans la notice. J'ai proposé à Monsieur et madame Crochu de leur mettre le dossier sur une clé USB afin qu'ils puissent regarder les différentes pièces du dossier en prenant leur temps, ce que j'ai réalisé lors du retour de madame Crochu en fin de matinée. Madame Crochu a également déposé sur le registre d'enquête.
- **Monsieur et madame MARIE Bruno** représentant monsieur **Marie Marc**, **madame Marie Nadia (maman de Bruno Marie)** se sont déplacés en provenance d'Orange pour consulter le dossier.

Monsieur **Marie Bruno** a demandé à sa maman de bien vouloir écrire sur le registre d'enquête ce qu'il lui a dicté, ce monsieur et son épouse m'ont dit vouloir conserver cette maison de famille et avoir déposé une licitation chez un notaire. L'observation portée sur le registre d'enquête met en évidence son opposition non pas au projet de la commune mais à la démolition de cette bâtisse qu'il juge en état. Je ne peux me prononcer sur ce sujet, n'ayant point visité cette maison, de l'extérieur, elle me paraît saine et de bonne constitution.

J'ai proposé à **Monsieur Marie** de mettre le dossier sur une clé USB afin qu'ils puissent avoir tous les éléments du dossier et jugé de l'avis de déclaration de DUP.

Monsieur Marie m'a montré un projet d'aménagement des terrains, objet de cette DUP, j'ai simplement dit que je ne connaissais pas ce projet et que cette esquisse ne figurait pas dans le dossier.

Ces personnes ont également regretté que l'arrêté de Monsieur le Préfet ait été agrafé sur le porche de leur propriété ! J'en ai fait part à madame le Maire lors de notre entretien en fin de matinée.

Je pense que cet affichage sur le porche de la maison permettait à chacun de mieux appréhender l'arrêté de monsieur le Préfet : apposition sur le site !!!

- **Monsieur et Madame Buhl Joseph**, propriétaire de la parcelle **AE 54** également frappé par le dossier d'enquête de DUP, sont venus consulter le dossier, ils souhaitent que le prix proposé soit revu à la hausse. ils ont déposé sur le registre d'enquête mais ne sont pas opposés au projet.
- **Monsieur et madame Le Boulch Pierre** ont reçu également un courrier de l'EPFLO et étaient surpris de ce courrier, ils ne s'attendaient pas à être héritiers mais ils souhaitent que le prix soit réévalué.

### Troisième permanence

Au cours de la permanence du **mercredi 21 décembre de 15h00 à 18h00**, J'ai reçu :

- **Madame Mennecier** habitante de Bailleul sur Thérain, hameau de Froidmont au 1 rue Cailleux accompagnée de monsieur **Bisognin Julien** habitant la commune d'Andeville (ami de madame Mennecier) et de monsieur **Caël**, habitant de Bailleul sur Thérain, voisin de madame Mennecier et chauffeur de cette dame.  
Au cours de cette visite qui a duré plus d'une heure, nous avons évoqué de nombreux sujets. **Monsieur Bisognin** a, sur la demande de madame Mennecier, rédigé le texte qui figure sur le registre d'enquête et madame Mennecier a signé. **Madame Mennecier**, veuve, ne veut pas vendre les parcelles qui ont été

acquises du temps où son mari était de ce monde. Sa détermination me paraît définitive.

- **Monsieur José Vermeulen** habitant 11 rue Cailleux, voisin proche des parcelles concernées par l'enquête publique en cours. Ce monsieur, comme madame Crochu, souhaite que, seulement, des pavillons dont la hauteur sera limitée, soient construits sur ces parcelles.

### Questions du commissaire enquêteur :

- Y a-t-il un périmètre de protection MH du hameau de Froidmont ?
- Les généalogistes qui ont établi la liste des propriétaires ont-ils eu des renseignements sur d'éventuelles personnes non répertoriées dans votre liste du début de l'enquête publique?

Fait le **27 décembre 2016**

**Patrick Martin**  
Commissaire enquêteur

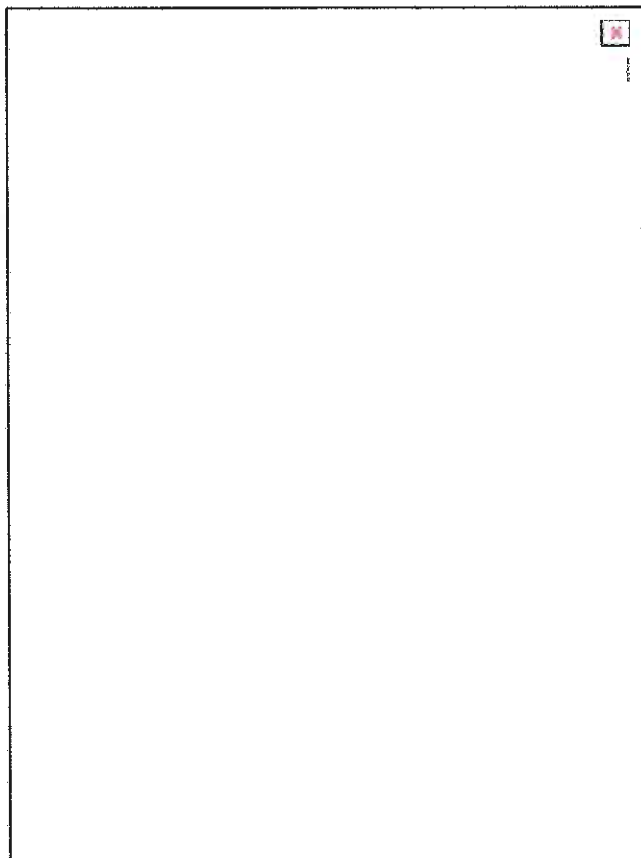
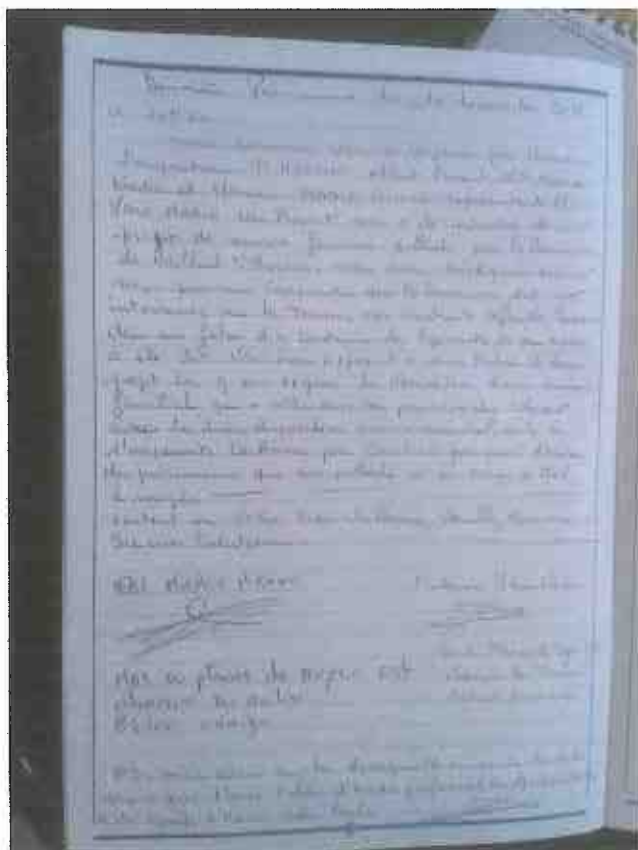
### **Annexes**

#### **Observation de monsieur et madame Louvet**

Lundi 22 Novembre 16h - 18h  
 Samedi 16 Décembre 9h - 10h  
 Samedi 17 Décembre 15h - 18h  
 21 Décembre 2016

Première journée :  
 - Lundi 22 Novembre 16h - 18h  
 - Observations sur les parcelles concernées par la procédure de DUP  
 - Les demandes de renseignements ont été prises en  
 compte et les observations ont été prises en compte.

### Observations au cours de la deuxième permanence

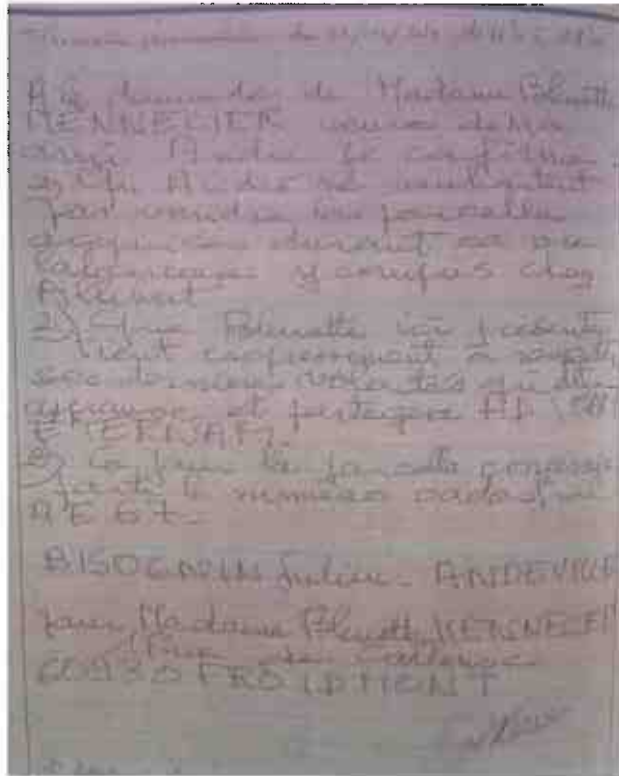


Handwritten text in French, possibly a letter or report, mentioning "Monsieur" and "Madame".

Madame la Comtesse de ...  
Monsieur de ...

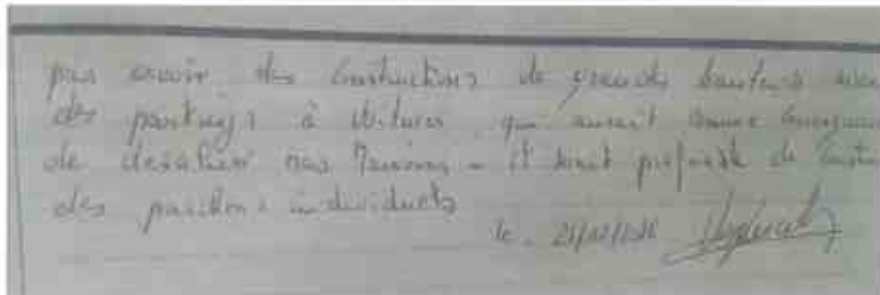
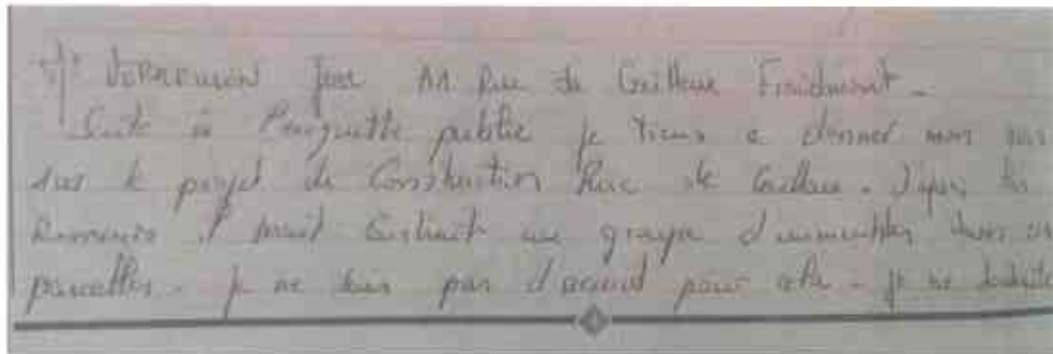
Je vous prie de ...  
Monsieur de ...

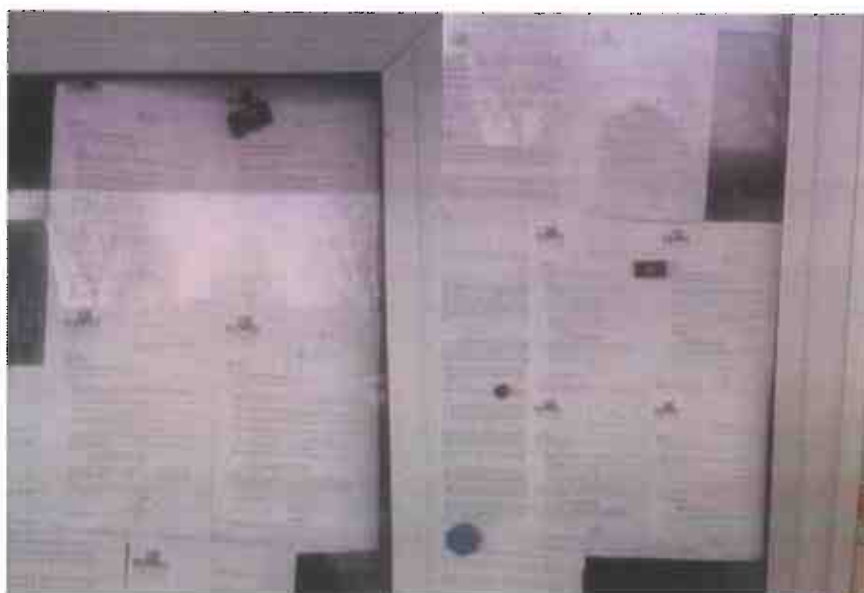
Je suis ...  
Monsieur de ...



Observation de madame Menecier

Observation de monsieur Vermeulen





**Affichage cadre de la mairie des courriers non réceptionnés par le destinataire**



**ANNONCES ADMINISTRATIVES**

Tarif préférentiel : 4,49 EUR HT la ligne - journal du 18.11.2016 art.2)

**Enquêtes publiques**

**PRÉFET DE L'OISE**

**AVIS AU PUBLIC**

Projet de réalisation d'une réserve foncière rue du Général Leclerc à  
BAILLEUL-SUR-THERAIN  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

Par arrêté préfectoral du 19 octobre 2016, sont présentées, du lundi 21 novembre 2016 au mercredi 21 décembre 2016 inclus, sur le territoire de la commune de BAILLEUL-SUR-THERAIN, les enquêtes publiques conjointes portant sur l'utilité publique et parcellaire du projet de réalisation d'une réserve foncière sur le territoire de la commune de BAILLEUL-SUR-THERAIN, rue du Général Leclerc.

M. Patrick Martin, contrôleur des travaux à la DDE en retraite, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur et recevra en mairie de BAILLEUL-SUR-THERAIN les observations du public selon les dates indiquées ci-dessous :

- le lundi 21 novembre 2016 de 15 heures à 18 heures,
  - le samedi 10 décembre 2016 de 9 heures à 12 heures,
  - le mercredi 21 décembre 2016 de 15 heures à 18 heures,
- où toute correspondance pourra également lui être adressée.

Pendant 31 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture des bureaux en secrétariat de la mairie de BAILLEUL-SUR-THERAIN et à la préfecture de l'Oise.

Direction des Relations avec les Collectivités Locales, bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme.

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de BAILLEUL-SUR-THERAIN et à la préfecture de l'Oise.

Pour le Préfet et par délégation  
La Directrice  
Signé  
Sandrine GIRARDT

1377164500

1 Courrier Picard du 7/11/2016

Thomas LANDOIRQUE

1375273700

**PRÉFET DE L'OISE**

**AVIS AU PUBLIC**

Projet de réalisation d'une réserve foncière rue du Général Leclerc à  
BAILLEUL-SUR-THERAIN  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

Par arrêté préfectoral du 19 octobre 2016, sont présentées, du lundi 21 novembre 2016 au mercredi 21 décembre 2016 inclus, sur le territoire de la commune de BAILLEUL-SUR-THERAIN, les enquêtes publiques conjointes portant sur l'utilité publique et parcellaire du projet de réalisation d'une réserve foncière sur le territoire de la commune de BAILLEUL-SUR-THERAIN, rue du Général Leclerc.

M. Patrick Martin, contrôleur des travaux à la DDE en retraite, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur et recevra en mairie de BAILLEUL-SUR-THERAIN les observations du public selon les dates indiquées ci-dessous :

- le lundi 21 novembre 2016 de 15 heures à 18 heures,
  - le samedi 10 décembre 2016 de 9 heures à 12 heures,
  - le mercredi 21 décembre 2016 de 15 heures à 18 heures,
- où toute correspondance pourra également lui être adressée.

Pendant 31 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture des bureaux en secrétariat de la mairie de BAILLEUL-SUR-THERAIN et à la préfecture de l'Oise.

Direction des Relations avec les Collectivités Locales, bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme.

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de BAILLEUL-SUR-THERAIN et à la préfecture de l'Oise.

Pour le Préfet et par délégation  
La Directrice  
Signé  
Sandrine GIRARDT

1377164500

02 le Parisien du 21/11/2016

2 le Parisien du 21/11/2016  
Et du 7/11

LUNDI 21 NOVEMBRE 2016

Le Parisien

www.2016

PREFET DE L'OISE  
AVIS AU PUBLIC

Projet de réalisation d'une réserve foncière rue du Général Leclerc à Bailleul-sur-Thérain

**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU DEPARTEMENT DE L'OISE**

Par arrêté préfectoral du 19 octobre 2016, sont prescrites, du lundi 21 novembre 2016 au mercredi 23 décembre 2016 inclus, sur le territoire de la commune de Bailleul-sur-Thérain, les enquêtes publiques relatives au projet de réalisation d'une réserve foncière sur le territoire de la commune de Bailleul-sur-Thérain, rue du Général Leclerc.

M. Patrick Merin, conducteur des travaux à la DDE en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et recevra au maire de Bailleul-sur-Thérain les observations du public selon les dates indiquées ci-dessous :

- le lundi 21 novembre 2016 de 15 H à 18 H
- le samedi 10 décembre 2016 de 9 H à 12 H
- le mercredi 23 décembre 2016 de 15 H à 18 H

Toute correspondance pourra également lui être adressée.

Pendant 31 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture des bureaux du secrétariat de la mairie de Bailleul-sur-Thérain et à la préfecture de l'Oise, Direction des Relations avec les Collectivités Locales, bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme.

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Bailleul-sur-Thérain et à la préfecture de l'Oise.

Pour la Préfet et par délégation  
La Directrice  
Signé  
Sandrine DIPAULT

Bailleul-sur-Thérain, les enquêtes publiques concernées portent sur l'utilité publique et parcelaire du projet de réalisation d'une réserve foncière sur le territoire de la commune de Bailleul-sur-Thérain, rue du Général Leclerc.

M. Patrick Merin, conducteur des travaux à la DDE en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et recevra au maire de Bailleul-sur-Thérain les observations du public selon les dates indiquées ci-dessous :

- le lundi 21 novembre 2016 de 15 H à 18 H
- le samedi 10 décembre 2016 de 9 H à 12 H
- le mercredi 23 décembre 2016 de 15 H à 18 H

Toute correspondance pourra également lui être adressée.

Pendant 31 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture des bureaux du secrétariat de la mairie de Bailleul-sur-Thérain et à la préfecture de l'Oise, Direction des Relations avec les Collectivités Locales, bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme.

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Bailleul-sur-Thérain et à la préfecture de l'Oise.

Pour la Préfet et par délégation  
La Directrice  
Signé  
Sandrine DIPAULT

**Enquête publique**

PREFET DE L'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet de réalisation d'une réserve foncière rue du Général Leclerc à Bailleul-sur-Thérain

**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL**

**DU DEPARTEMENT DE L'OISE**

Par arrêté préfectoral du 19 octobre 2016, sont prescrites, du lundi 21 novembre 2016 au mercredi 23 décembre 2016 inclus, sur le territoire de la commune de



**Quelques photos des terrains et constructions envahies par le lierre  
parcelle AE 69**



**Affichage cadre rue du Général  
Leclerc**



**(arrêté et courriers non réceptionnés par le destinataire)**

**Le tableau récapitulatif des envois est en fin de ce dossier.**

Monsieur	Ronald		SEVIER			Retraité	3224 Raenwood Drive	GODFREY	62035	Illinois	Epoux	LOSTETTER		RK271335285FR	15/11/2016		12/12/2016	
Madame	Christiane	Jeanne	MARTIN			Retraîtée	Maison de retraite Dupressoir	Rue Frédéric Rabolsson	60600	Clermont	sous tutelle	Syndicat Interhospitalier		1A13228822798	14/11/2016	18/11/2016	29/11/2016	LETTRE A PART - DCD
Monsieur	Marcel	Georges Maurice	OLLIVON			Retraité	UDAF - service des majeurs protégés	5, rue de l'Assemblée Nationale	78000	Versailles	veuf	ROBORG		1A13228822804	14/11/2016	16/11/2016	25/11/2016	DCD
Madame	Mireille	Marthe Yvonne	OLLIVON			Retraîtée	9, allée Paul Bouhier		17440	Aytré	Epouse	MENANTEAU		1A13138310187	14/11/2016	DESTINATAIRE INCONNU		affichage mairie le 21/11/2016
Monsieur	Michel		MENANTEAU				9, allée Paul Bouhier		17440	Aytré	Epoux	OLLIVON		1A13138310170	14/11/2016	DESTINATAIRE INCONNU		affichage mairie le 21/11/2016
Monsieur	Michel	Emile Germain	OLLIVON-CHOLLET	15/09/1937	Morainvilliers (78)	Retraité	256, rue Saint Louis		78955	Carrières sous Poissy	Epoux	FAUQUET		1A12466390496	14/11/2016	17/11/2016	24/11/2016	
Madame	Monique		FAUQUET				256, rue Saint Louis		78955	Carrières sous Poissy	Epouse	OLLIVON-CHOLLET		1A13138310194	14/11/2016	17/11/2016		
Madame	Micheline	Ernestine Louise	OLLIVON	22/09/1926	Orgueval (78)	Retraîtée	chez Mme LOMBARD	242, rue de Jarnac	17770	Sainte Mèrme	Veuve	MENANTEAU		1A12466390502	14/11/2016	17/11/2016	24/11/2016	
Monsieur	Robert	Marcel Julien	MENANTEAU	30/09/1928	Villers En Bois (79)		chez Mme LOMBARD	242, rue de Jarnac	17770	Sainte Mèrme	Epoux	OLLIVON		1A13138310200	14/11/2006	16/11/2016	24/11/2016	DCD
Madame	Marie-Louise	Monique	MIANNAY			Retraîtée	9, rue René Joly		95130	Franconville			Célibataire	1A12466390519	14/11/2016	29/11/2016		
Monsieur	Michel	Jean	MIANNAY	23/01/1941	Airaines (80)	Retraité	26, avenue du Général Leclerc		80270	Airaines	Epoux	PECRON		1A13228822538	14/11/2016	16/11/2016		
Madame	Brigitte		PECRON	07/03/1942	rainville (62)	retraîtée	26, avenue du Général Leclerc		80270	Airaines	Epouse	MIANNAY		1A13138310217	14/11/2016	16/11/2016		
Monsieur	Denis	Claude	MIANNAY			Retraité	Le Château		80540	Clairy-Saulchoix			Divorcé	1A13228822545	14/11/2016	16/11/2016	28/11/2016	
Madame	Martine	Danièle	MIANNAY			Retraîtée	7, Chemin de l'Estey		33360	Latresne	Epouse	EYCHENNE		1A13228822552	14/11/2016	15/11/2016		
Monsieur	Gérard		EYCHENNE				7, Chemin de l'Estey		33360	Latresne	Epoux	MIANNAY		1A13138310224	14/11/2016	15/11/2016		DCD
Monsieur	Robert	Octave	SEGARD			Retraité	9, rue des Bois		93390	Clichy sous Bois	Epoux	PICCININ		1A13228822569	14/11/2016	15/11/2016		
Madame	Gina		PICCININ	29/10/1939	pordenone (Italie)		9, rue des Bois		93390	Clichy sous Bois	Epouse	SEGARD		1A13138310231	14/11/2016	15/11/2016	17/11/2016	veuve
Monsieur	Miguel	Robert Antony	SEGARD	07/04/1943	Saint Maulvis (somme)	Retraité	2bis, avenue d'Iéna		77500	Chelles	Epoux	BAUZIL		1A13228822576	14/11/2016	16/11/2016	21/11/2016	ok pour vendre
Madame	Yolande	Josiane augustine	BAUZIL	09/08/1945	Montfermeil (93)	Retraîtée	2bis, avenue d'Iéna		77500	Chelles	Epouse	SEGARD		1A13138310248	14/11/2016	17/11/2016	21/11/2016	ok pour vendre
Madame	Régine	Alice, Hortensia	SEGARD	19/07/1944	Saint Maulvis (somme)	Retraîtée	4, rue du 11 novembre 1918		93190	Livry Gargan	Epouse	LEFEVRE		1A13228822583	14/11/2016	15/11/2016	22/11/2016	ok pour vendre
Monsieur	Claude		LEFEVRE	09/09/1944	Livry Gargan	Retraité	4, rue du 11 novembre 1918		93190	Livry Gargan	Epoux	SEGARD		1A13138310255	14/11/2016	15/11/2016	22/11/2016	ok pour vendre
Monsieur	Fernand		COSTA VILAFRANCA			Chauffeur-vendeur	214, rue de la Croix des Landes		14240	St Germain l'Ectot			Veuf	1A13228822590	14/11/2016	PLI AVISÉ NON RECLAMÉ		
Monsieur	Samir		LAMOUCHE	14/01/1964	Argenteuil	manutentionnaire	53 rue de gode	bt3	95100	Argenteuil			Célibataire	1A13228822606	14/11/2016	23/11/2016	25/11/2016	
Mademoiselle	Myriam	Isabelle	MOHAMED-ESSEGLI	01/01/1966	Argenteuil	Sans Profession	2, allée Fernand Léger		95100	Argenteuil			Célibataire	1A13228822613	14/11/2016	17/11/2016	25/11/2016	
Monsieur	Christophe	Bruno	COSTA VILAFRANCA	19/02/1971	Argenteuil	Magasinier	24, rue de la Marche		95100	Argenteuil			Célibataire	1A13228822620	14/11/2016	22/11/2016	24/11/2016	
Monsieur	David	Sébastien	COSTA VILAFRANCA	20/02/1972		ELS employé libre service	22, rue de la Marche		95100	Argenteuil			Célibataire	1A13228822637	14/11/2016	21/11/2016	24/11/2016	
Madame	Nadia	Madeleine	LELEVEE			Retraîtée	Chemin de la coulade		13680	Lancon de Provence	Veuve MARIE			1A13228822644	14/11/2016	DESTINATAIRE INCONNU		affichage mairie 21/11/2016
Monsieur	Roger		MARIE											1A13228822811	14/11/2016	17/11/2016		affichage mairie le 21/11/2016 + COURRIER TUTELLE - DCD
Monsieur	Marc	Marcel, Lucien	MARIE			Directeur Commercial	1, rue du Limousin		31830	Plaisance-Du-Touch	Epoux	PORTEJOIE		1A13228822651	14/11/2016	PLI AVISÉ NON RECLAMÉ		
Madame	Peggy	Patricia	PORTEJOIE				1, rue du Limousin		31830	Plaisance-Du-Touch	Epouse	MARIE		1A13138310262	14/11/2016	PLI AVISÉ NON RECLAMÉ		
Monsieur	Philippe	Daniel, Roger	MARIE			Sans Profession	12, rue Eugène Pelletan		13330	Pélessanne	Epoux	DRUARD		1A13228822668	14/11/2016	17/11/2016	28/11/2016	succession en cours chez me delarue
Madame	Cécile	Danielle, Violette	DRUARD				12, rue Eugène Pelletan		13330	Pélessanne	Epouse	MARIE		1A13138310279	14/11/2016	15/11/2016	28/11/2016	ne la concerne pas succession en cours chez me delarue
Monsieur	Bruno	Marc, Philippe	MARIE	09/11/1970	Melun	Conducteur routier	Chemin du Moulin Mas de Planas de Meyne		84100	Orange	Epoux	CONTASSOT		1A13228822675	14/11/2016	22/11/2016	17/11/2016	
Madame	Nicole	Andrée, Monique	CONTASSOT	12/04/1968	Benouville	Chef d'entreprise	Chemin du Moulin Mas de Planas de Meyne		84100	Orange	Epouse	MARIE		1A13138310293/ 1A13138310286	14/11/2016	21/11/2016	17/11/2016	pas concernée
Madame	Monique	Denise	MARIE	24/03/1946	Moranvilliers (78)	Retraîtée	3, impasse des Lauriers		78580	Les Alluets le Roi		VEUVE BARRE		1A13228822682	14/11/2016	15/11/2016	16/11/2016	
Madame	Ginette	Jeannette	MARIE			Retraîtée	19, rue d'Orgeval		78580	Les Alluets le Roi		VEUVE DRONNE		1A13228822699	14/11/2016	DESTINATAIRE INCONNU		affichage mairie le 21/11/2016
Madame	Dominique		NAZE	05/05/1951	La courneuve (93)	Retraîtée	12, rue du Petit Bourgneuf		45430	Chécy	Epouse	QUILLET		1A13228822705	14/11/2016	17/11/2016		ok pas opposé à la vente - 2 enfants julie et alexandre
Monsieur	Bernard		QUILLET				12, rue du Petit Bourgneuf		45430	Chécy	Epoux	NAZE		1A13138310309	14/11/2016	17/11/2016		DCD
Neurologue														1A13228822781	14/11/2016	REFUS		affichage mairie le 21/11/2016 / Nouveau cabinet en charge du dossier. Essai contact sans réponse à ce jour

Titre	Prénoms	Prénoms suite	Nom	Date de naissance	Lieu de naissance	Profession	Adresse 1	Adresse 2	CP	Ville	Epoux/Epouse	Nom conjoint		N° AR ENVOI ARRETE OUVERTURE ENQUETES	PREUVE DE DEPOT	AVIS DE RECEPTION	RETOUR FICHE RENS.	Observations
Monsieur	André	Claude, Maurice	MENNECIER	16/09/1935	Beauvais (60)		1, rue de Cailleux		60930	Bailleul sur Thérain	Epoux	VALENCHE		1A13433868369	15/11/2016	DESTINATAIRE INCONNU		DCD - affichage mairie le 21/11/2016
Madame	Catherine		MENNECIER				6, rue de Cailleux			Bailleul sur Thérain				1A13228822736			22/11/2016	
Madame	Blueutte		VALENCHE				1, rue de Cailleux		60930	Bailleul sur Thérain	Epouse	MENNECIER		1A13138310002	15/11/2016		15/11/2015	
Madame	Marie-Jeanne	Marcelle, Céline	LOUVET	22/12/1957	Rochy Condé (60)		28, rue du Gravier		60510	Rochy Condé	née FORTIN			1A13433868376	15/11/2016		21/11/2016	
Monsieur	Jean-Michel		LOUVET				28, rue du Gravier		60510	Rochy Condé	Epoux	FORTIN		1A13138310019	15/11/2016		15/11/2016	
Monsieur	Jean	Louis Joseph	BUTIN	18/02/1929	WASQUEHAL(59)		33, rue du Grand Beffroy		60230	Chambly	Epoux	BINAULD		X				DCD
Madame	Monique		BINAULD				33, rue du Grand Beffroy		60230	Chambly	Epouse	BUTIN		1A13228822712	15/11/2016		21/11/2016	
Monsieur	Bruno	Jean Luc	BUTIN	24/10/1970	Domont (95)	Comptable	33, rue du Grand Beffroy		60230	Chambly			Célibataire	1A13228822729	15/11/2016		21/11/2016	24/11/2016
Monsieur	Joseph	Karl	BUHL	08/06/1957	Malo Les Bains (59)	Maitre ouvrier	5, rue de Cailleux		60930	Bailleul sur Thérain	Epoux	FOURNIER		1A12466390571	15/11/2016		17/11/2016	23/11/2016
Madame	Marléne	Andrée Renée	FOURNIER	26/10/1959	Bailleul Sur Thérain	Formatrice	5, rue de Cailleux		60930	Bailleul sur Thérain	Epouse	BUHL		1A13138310026	15/11/2016		17/11/2016	23/11/2016
Monsieur	Guy	Raoul	TARDIEU			Retraité	3, rue du Point du Jour		60170	Tracy le Mont	Epoux	LALAUT		1A12466390588	15/11/2016		15/11/2016	
Madame	Marcelle	Rachel Florine	LALAUT				3, rue du Point du Jour		60170	Tracy le Mont	Epouse	TARDIEU		1A13138310033	15/11/2016		15/11/2016	
Madame	Raymonde	Marie	COLLOMB	21/11/1932	Lescheraines	Retraitée	120 route de culoz		01350	Ceyzerieu	Epouse	Marius MARJOLLET		1A12466390595	15/11/2016		17/11/2016	05/12/2016
Monsieur	Marius		MARJOLLET	17/01/1926	Ceyzerieu	Retraité de boucherie	120 route de culoz		01350	Ceyzerieu	Epoux	COLLOMB		1A13138310040	15/11/2016		15/11/2016	05/12/2016
Madame	Jeannine	Pierrette	COLLOMB	06/09/1934	Aix Les Bains	Retraitée	Bourbouillon		01350	Ceyzerieu	veuve	Abel MARJOLLET		1A12466390601	15/11/2016		15/11/2016	30/11/2016
Monsieur	Abel		MARJOLLET				Bourbouillon		01350	Ceyzerieu	Epoux	COLLOMB		1A13138310057	15/11/2016	DESTINATAIRE INCONNU		affichage mairie le 21/11/2016
Monsieur	Paul	Heni Joseph	COLLOMB	18/12/1938	Aix Les Bains	retraité	507 route des Combes		73410	La Biolle	Epoux	FRESSOZ		1A12466390618	15/11/2016		17/11/2016	23/11/2016
Madame	Denise	Andrée	FRESSOZ	04/05/1941	Saint Pierre d'Albigny (73)	Retraitée	507 route des Combes		73410	La Biolle	Epoux	COLLOMB		1A13138310064	15/11/2016		16/11/2016	23/11/2016
Madame	Suzanne	Pauline	COLLOMB	15/11/1942	La Tronche (Isere)	Retraitée	4, avenue du Vercors		38700	Corenc	Epouse	BARBELON		1A12466390625	15/11/2016		15/11/2016	25/11/2016
Monsieur	Maurice	Henri Lucien	BARBELON	31/05/1938	Grenoble	Retraité	4, avenue du Vercors		38700	Corenc	Epoux	COLLOMB		1A13138310071	15/11/2016		15/11/2016	25/11/2016
Monsieur	Patrick	Richard René	MACHY	21/07/1965	La Fere	Directeur d'Etablissement de la Poste	6 rue de belat		16000	angouleme			Célibataire	1A12466390632	15/11/2016		OK	25/11/2016
Monsieur	Jean	André Arthur	SANNIER	26/11/1932	La Bassée Nord	Retraité	9, rue Romain Rolland		80000	Amiens	Epoux	GAFFE		1A12466390649	15/11/2016		15/11/2016	15/11/2016 veuve - pas opposée à la vente
Madame	Réjanne		GAFFE				9, rue Romain Rolland		80000	Amiens	Epouse	SANNIER		1A13138310088	15/11/2016		15/11/2016	15/11/2016 DCD
Monsieur	Marcel	Edmond	SANNIER	09/12/1936	La Bassée Nord	Retraité	7, rue Romain Rolland		80000	Amiens	Epoux	VASSEUR		1A12824981908	15/11/2016		15/11/2016	15/11/2016 pas opposée à la vente
Madame	Fernande		VASSEUR	02/12/1935	Amiens (80)	Retraitée	7, rue Romain Rolland		80000	Amiens	Epouse	SANNIER		1A13138310095	15/11/2016		15/11/2016	15/11/2016 pas opposée à la vente
Madame	Ginette	Denise	MIANNAY	17/01/1937	Airaines (80)	Retraitée	8, allée des Bleuets		60340	Saint Leu d'Esserent	Epouse	JACQUEL		1A12824981915	15/11/2016		17/11/2016	21/11/2016
Monsieur	Michel	René	JACQUEL	31/08/1935	Courbevoie (92)	Retraité	8, allée des Bleuets		60340	Saint Leu d'Esserent	Epoux	MIANNAY		1A13138310101	15/11/2016		17/11/2016	21/11/2016
Madame	Nicole	Antoinette	MIANNAY	09/04/1940		Retraitée	Route de Métigny		80270	Airaines	Epouse	JUSSEAU		1A12824981922	15/11/2016		17/11/2016	21/11/2016
Monsieur	Gérard	Georges	JUSSEAU	14/03/1937			5 Route de Métigny		80270	Airaines	Epoux	MIANNAY		1A13138310118	15/11/2016		17/11/2016	21/11/2016
Madame	Huguette	Georgette	MIANNAY	18/01/1943	Allery (somme)	Retraitée	4, rue Narcisse Lebel		80000	Amiens	Epouse	PRIEZ		1A12824981939	15/11/2016		15/11/2016	17/11/2016
Monsieur	Lucien	Louis Victoire	PRIEZ	20/07/1939	Molliens Vidame (somme)	Retraité	4, rue Narcisse Lebel		80000	Amiens	Epoux	MIANNAY		1A13138310125	15/11/2016		15/11/2016	17/11/2016
Monsieur	Maurice		LE BOULCH			Retraité	5, rue du Pécoulet		13170	Les Pennes Mirabeau	Epoux	GUEGNARD		1A12824981946	15/11/2016		24/11/2016	
Madame	Ginette		GUEGNARD				5, rue du Pécoulet		13170	Les Pennes Mirabeau	Epouse	LE BOULCH		1A13138310149	14/11/2016		24/11/2016	
Monsieur	Marcel		LOSTETTER			Retraité	chez Mme LETROU	5, rue du Marais	77750	Courcelles la Roue				1A12824981953	14/11/2016		21/11/2016	24/11/2016 DCD
Madame	Solange	Fernande	LOSTETTER			Retraitée	212 Norwood P1	EAST ALTON		IL 62024	Veuve	Reathel BROWN		RK032925838FR	15/11/2016			12/12/2016
Madame	Ginette		NAZE			Retraitée	15, Bvd Pasteur		93120	La Courneuve	Epouse	VALLAT		1A12824981977	14/11/2016		21/11/2016	
Monsieur	Gabriel		VALLAT			Retraitée	15, Bvd Pasteur		93120	La Courneuve	Epoux	NAZE		1A13138310156	14/11/2016	PLI AVISÉ NON RÉCLAMÉ CAR DCD		23/11/2016 DCD
Madame	Ginette		VALLAT	19/10/1933		retraitée	15, Bvd Pasteur		93120	La Courneuve		veuve						23/11/2016
Madame	Raymonde	Henriette	LOSTETTER			Retraitée	7559 Lake Heights Drive	MORO		IL 62067-1429	Epouse	Donald JACKSON		RK032925841FR	15/11/2016			12/12/2016
Monsieur	Donald		JACKSON			Retraité	7559 Lake Heights Drive	MORO		IL 62067-1429	Epoux	LOSTETTER		RK380041509FR	15/11/2016			12/12/2016
Madame	Nicole		LOSTETTER			Retraitée	4241 W Golike In	ALTON	62002	Illinois	Epouse	Edward FINKE		RK032925855FR	15/11/2016		OK	12/12/2016
Monsieur	Edward		FINKE			Retraité	4241 W Golike In	ALTON	62002	Illinois	Epoux	LOSTETTER		RK380041512FR	15/11/2016		OK	12/12/2016
Monsieur	Daniel		NAZE			Retraité	Les Jardins de la Mothe	4, rue Yourcenar	34410	Sauvian	Epoux	PIPROT		1A12824981984	14/11/2016		16/11/2016	
Madame	Simone		PIPROT				Les Jardins de la Mothe	4, rue Yourcenar	34410	Sauvian	Epouse	NAZE		1A13138310163	14/11/2016		23/11/2016	
Madame	Ginette		LOSTETTER			Retraitée	3224 Raenwood Drive	GODFREY	62035	Illinois	Epouse	SEVIER		RK032925679FR	15/11/2016			12/12/2016